



J'ai commencé à travailler
comme maçon à 19 ans.
Ma pension sera réduite de
10% si je prends ma retraite
à 62 ans. Pas parce que je
n'ai pas voulu travailler, mais
à cause de problèmes de dos
et de périodes de chômage.
Et ça, ça fait mal !

Patrick, 61 ans, ouvrier dans la construction

Marche des carrières

14 octobre 2025-10h-Bruxelles Gare du Nord



CSC
bâtiment - industrie & énergie

Patrick a donné le meilleur de lui-même.

Pourquoi l'Arizona le laisse-t-il tomber ?

 Patrick a débuté sa carrière comme maçon à l'âge de 19 ans. À 62 ans, après des problèmes de dos et des périodes de chômage, il ne remplit pas les conditions requises : 35 années de carrière avec au moins 156 jours de travail effectif par an et au moins 7.020 jours de carrière, afin d'éviter le malus pension.

 À partir de 2025, l'âge légal de la retraite passe à 66 ans, et en 2030 à 67 ans, même pour les métiers pénibles comme le sien.

 Prendre sa retraite à 62 ans avec une carrière incomplète = perte de 10% sur sa pension !  Toute carrière inférieure à 35 ans avec au moins 156 jours de travail effectif par an entraîne, dans la plupart des cas, une pénalité d'au minimum 2% par année de départ anticipé.

 Le chômage est pris en compte, mais parfois sur base d'un salaire fictif réduit. Cela fait encore baisser le montant de la pension.

QUELLES AMÉLIORATIONS SERAIENT JUSTES ?

1. **Reconnaissance des métiers pénibles** comme ceux de la construction, avec accès à la retraite anticipée **sans pénalité**, même en cas de carrière incomplète.
2. **Neutralisation des périodes de chômage involontaire** dans le calcul de la pension, avec un revenu fictif plus juste.
3. **Prise en compte des problèmes de santé liés au métier** pour adapter les conditions de départ.
4. **Suppression du malus** pour les travailleurs ayant eu une carrière fragmentée dans un métier reconnu comme lourd.

 Ce n'est pas encore une loi ! Il ne s'agit que d'un accord au sein du conseil des ministres, qui doit encore être approuvé par le parlement. Nous pouvons encore influencer les textes définitifs.



MOBILISONS-NOUS LE 14 OCTOBRE !
ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX.

